



SNUDI FO de l'Eure

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public

Force Ouvrière

Commission Administrative Paritaire Départementale de l'Eure

Évreux, le jeudi 30 janvier 2025

Déclaration des délégués du SNUDI FO 27

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,
Madame la Directrice académique,

Les élus du SNUDI FO à la CAPD souhaitent aux personnels de l'Eure tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le premier ministre a annoncé la poursuite et l'aggravation de la politique engagée par le président Macron. En effet, il veut charger les organisations syndicales de se réunir en « conclave » pendant 3 mois avec les représentants du patronat pour trouver « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes.

Le SNUDI FO 27 considère qu'il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'il a combattu pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation).

Le SNUDI FO 27 réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

Le SNUDI FO 27 revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein sans décote après 37,5 annuités, seule évolution attendue de ces discussions.

Dans le même temps, le gouvernement s'apprête à faire voter un budget d'austérité dans la logique du précédent (53 milliards d'euros de coupes). C'est à nouveau une offensive contre les droits des salariés, contre les services publics.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications à commencer par l'annulation des 470 suppressions de postes et la création des postes nécessaires, le-SNUDI FO 27 est prêt à construire le rapport de force nécessaire pour gagner.

Concernant l'ordre du jour de la CAPD relatif aux recours de RDV de carrière, les 7 dossiers proposés à l'étude concernent le 3^e rendez-vous de carrière. Les collègues ont compris l'impact d'une appréciation finale dévalorisante et déconnectée de leur investissement dans la classe, sur leur évolution de carrière et leur rémunération !

L'appréciation de ce RDV de carrière au 9^{ème} échelon, attribuée de manière totalement arbitraire, est gravée dans le marbre et va bloquer ou, a minima, freiner les agents dans leur accès au grade de la Hors Classe.

Au contraire des organisations syndicales signataires de PPCR en 2017, FO a eu raison de ne pas signer ce protocole qui entérinait dès 2017 la baisse du pouvoir d'achat des personnels et continue d'exiger l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique qui a introduit l'individualisation des droits des collègues et remettant en cause les prérogatives des CAPD !

Le règne de l'arbitraire avec des appréciations injustifiées, suite au rendez-vous de carrière, pénalise lourdement les personnels dans leur évolution de carrière. Certains collègues partent à la retraite, sans jamais avoir atteint la hors classe ! PPCR n'a donc en rien amélioré le déroulé de carrière des professeurs des écoles !

Rappelons par contre que PPCR a mis en place l'accompagnement que les IEN peuvent déclencher à tout moment, donnant lieu à des visites en classe effectuées par l'IEN ou le conseiller pédagogique ... Comment ne pas faire le lien entre cet « accompagnement » et les évaluations d'école ou les formations en constellation, largement rejetée par nos collègues ?

Le SNUDI FO revendique un déroulement de carrière, basé sur l'ancienneté et non sur l'appréciation de la hiérarchie, seul moyen pour les collègues qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé !

Le SNUDI FO revendique l'abrogation de PPCR et de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Il exige le retour de toutes les prérogatives de la CAPD.

PPCR étant étroitement lié à nos salaires, le SNUDI FO 27 profite de cette CAPD pour dénoncer la volonté du gouvernement de continuer à geler la valeur du point d'indice en 2025.

Nous dénonçons aussi la volonté du nouveau gouvernement de reconduire une mesure rejetée à l'occasion de la censure du gouvernement BARNIER : la baisse de l'indemnisation des arrêts maladies ordinaires de 100% à 90%. Contre ses mesures antisociales envisagées contre les fonctionnaires, le SNUDI FO revendique à nouveau la revalorisation immédiate de 10% du point d'indice et l'ouverture immédiate de négociations pour le rattrapage des 31,5% de perte de pouvoir d'achat subis depuis 2000.

De même, le SNUDI FO 27 refuse toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ».

Il revendique l'abandon du jour de carence, des journées de travail gratuit dites de « solidarité » et de la baisse à 90% du traitement en cas d'arrêt maladie alors que de nombreux agents sont arrêtés par leur médecin pour épuisement professionnel sans reconnaissance officielle de l'origine professionnelle.

Autre dossier, malheureusement toujours d'actualité malgré nos relances en intersyndicales, la déduction des RIS sur le temps des animations pédagogiques. Depuis, octobre dernier, le SNUDI FO 27 avec le SNUIPP FSU et le SE UNSA rejette le principe de concomitance désormais nécessaire pour prétendre à la déduction des temps de réunion d'information syndicale sur les 108h, ceci en respect des textes réglementaires. En CAPD, le 7 novembre, vous avez rappelé que cette concomitance était abandonnée. Or, depuis cette date, faute d'une nouvelle circulaire de votre part, les IEN de circonscription continuent d'appliquer la circulaire de rentrée et refusent à nos collègues la déduction attendue. Nous ne comprenons pas pourquoi les conclusions de l'alerte sociale lancée par l'intersyndicale en octobre ne nous sont toujours pas parvenus, nous ne comprenons pas pourquoi les IEN ne sont toujours pas informés de ce retour à la possible déduction. En respect de l'accord obtenu à l'issue de l'alerte sociale, le SNUDI FO 27 demande qu'enfin ces règles soient mises en place et que tous les collègues qui ont demandé une déduction depuis octobre puissent en bénéficier quelle que soit l'animation.

Ajouté aux attaques contre le droit syndical, le droit à muter est lui aussi attaqué. Comment siéger à cette CAPD sans évoquer les nouvelles règles du mouvement ? Votre décision de considérer les RPI comme une seule entité pédagogique avec un seul directeur et qui sera discutée en CSA Académique et départementale. Cette mesure aura un impact indéniable sur les personnels affectés sur une école en RPI : perte de poste de direction pour de nombreux collègues, réduction du nombre de postes de directeur, augmentation de la charge de travail et des responsabilités pour la direction d'école, changement des règles d'affectation sur les écoles du RPI suite à la répartition des classes par le directeur.

Plus largement, c'est à terme la remise en cause des petites écoles avec l'encouragement de la DSDEN auprès des mairies pour fusionner ces écoles en plus gros établissements.

Le SNUDI FO 27 demande le maintien du fonctionnement actuel des écoles en RPI et l'annulation de cette mesure dans les Lignes Directrices de Gestion.

Une autre de vos décisions en lien avec la carte scolaire touchera le mouvement intra départemental et les conditions de travail et de salaire de nos collègues : la disparition annoncée de la brigade formation continue. Alors que vous n'avez cessé de rappeler votre attachement à la formation et à l'existence de la brigade de formation continue, notamment par le biais de création de postes les années précédentes, voici que vous vous apprêtez à constituer un seul et même corps de remplaçants ! Leur mission spécifique va être diluée au sein de la cohorte des brigades départementaux où toutes les missions (formation continue, maladie, congé maternité, ...) seront traitées sans distinction par votre service du remplacement départementalisé. Supprimer ces postes spécifiques aura pour conséquence, à terme, de supprimer les formations sur le temps de travail et de les placer hors temps scolaire comme le souhaite la ministre de l'éducation nationale !

C'est l'entrée dans la déréglementation totale qui répond à l'objectif d' « amélioration du dispositif de remplacement » inscrit dans la circulaire de 2017.

Nos collègues BD stage en grève ce mardi pour demander la sauvegarde de leur statut et de tous leurs droits doivent être pris en compte. Le SNUDI FO 27 demande à ce qu'une délégation puisse être reçue au plus vite et que les revendications de ces collègues soient entendues.

Le SNUDI FO 27 refuse cette chronique d'une mort annoncée et demande l'abandon de toute mesure qui viserait à la globalisation des missions voire à la départementalisation généralisée de la gestion des remplaçants. Le SNUDI FO 27 revendique le retour aux postes de ZIL, le maintien des BD et des BD stage ainsi que la gestion du remplacement par les circonscriptions.

Concernant les mutations, le SNUDI FO 27 demande le respect du droit à muter inscrit dans notre statut avec la satisfaction des demandes des collègues lors des permutations informatisées.

Pour le mouvement intradépartemental, le SNUDI FO 27 refuse l'ajout de la bonification en fonction de l'échelon, ce qui reviendrait à l'instauration de la mutation au mérite en lien avec PPCR.

Le SNUDI FO 27 revendique un barème exclusivement basé sur l'ancienneté générale de service, seul moyen d'assurer l'égalité de traitement de tous les participants au mouvement.

Enfin, comment terminer cette déclaration sans parler du droit au temps partiel que nos collègues peuvent encore saisir jusqu'au 31 mars prochain. Dans votre circulaire départementale, vous indiquez, madame la Directrice académique, que « la quotité d'exercice à temps à 80% est proposé uniquement au temps partiel de droit ». Cette décision prise unilatéralement est un net recul au détriment de nos collègues qui souhaitaient exercer à temps partiel sans souffrir d'une perte de salaire trop conséquente. Rappelons que ces temps partiels sont souvent la seule solution que nos collègues ont à leur disposition pour conjuguer vie de famille et obligations professionnelles. C'est aussi de plus en plus un moyen de répondre aux conditions de travail dégradées par l'inclusion systématique et forcée.

Rappelons également, s'il le faut, que ces collègues ne font pas leur demande d'exercice à temps partiel à la légère. Cette demande est un sacrifice à la fois sur leur salaire mais aussi sur leur carrière.

Le SNUDI FO 27 exige que les quotités demandées par les personnels soient respectées et demande le rétablissement de la possibilité d'exercice à 80% pour tous les collègues du département.